



Être accompagné

S'informer

LE DISPOSITIF ÉCODÉVELOPPEMENT

UNE SOLUTION POUR FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE PRATIQUES ÉCODÉVELOPPEMENT DANS VOTRE ENTREPRISE

LE DISPOSITIF ÉCODÉVELOPPEMENT

C'est quoi ?

Un accompagnement par du conseil (consultant expert) et des formations (intra/inter) pour déployer des pratiques Ecodéveloppement dans votre entreprise.

1 Bénéficiaires

Les entreprises de moins de 50 salariés relevant de l'Opcop EP.

2 Contenu

Après analyse de votre besoin par votre conseiller Opcop EP, vous êtes soit :

Accompagné par un expert de votre choix pour :

- Réaliser un état des lieux de votre situation dans ce domaine.
- Formaliser un plan d'action individuel.
- Organiser la mise en œuvre des actions prioritaires.
- Former vos collaborateurs.

Accompagné par un Organisme de formation de votre choix pour :

- Former vos collaborateurs sur une thématique déjà identifiée par l'entreprise.
- Former un collaborateur qui deviendra un « Référent interne ».

3 Avantages

- Bénéficier de l'accompagnement d'un expert
- Appréhender les principales zones de risques de votre entreprise pour les surmonter
- Être accompagné dans la formalisation et la mise en œuvre d'un plan d'actions
- Développer de nouvelles compétences en interne par la formation
- Libre choix de votre prestataire

4 Financement

- Financement à 100 % des coûts pédagogiques (au coût du marché).
- Prise en charge des salaires sur la base d'un forfait de 12€ par heure de formation.

5 Démarche

 **Contactez votre conseiller Opcop EP**